

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi vingt-sept février à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 20 février 2026, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Jacques ROUX, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Pascal ROBERT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Marie LAGEDAMONT donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Philippe JANICOT donne pouvoirs à M. Jean-Luc BONNET
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Ibrahima DIA
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Absents :

M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Jérémy ELDID

L'ORDRE DU JOUR EST

**Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet valant mise en
compatibilité du Plan local d'urbanisme de Limoges pour le projet d'Unité de
valorisation énergétique (UVE)**

N° 28.1

M. THALAMY Bernard, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par délibération n°25.1 du 21 novembre 2025, Limoges Métropole a fixé les modalités de la concertation et défini les objectifs pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges, conformément aux articles L.103-3 et suivants du Code de l'urbanisme.

Cette mise en compatibilité étant soumise à évaluation environnementale en application de l'article R.104-13 du Code de l'urbanisme, elle devait donc faire l'objet d'une concertation relevant des articles L103-3 et suivants du Code de l'urbanisme. Elle est distincte de la concertation réalisée sur le projet qui s'est tenue en septembre et octobre 2022.

Cette mise en compatibilité porte sur la réduction, au sein du règlement graphique du PLU de Limoges :

- d'un Espace vert d'Intérêt paysager (EVIP) pour permettre la construction du nouveau bâtiment, dans le règlement graphique ;
- d'une voie piétonne ou itinéraire cyclable existant.

La concertation relative à la mise en compatibilité du PLU, s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026, dans le respect des modalités de concertation suivantes fixées par délibération du 21 novembre 2025 :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation décrivant l'intégralité de l'évolution du document d'urbanisme envisagée, et un dossier en précisant les impacts, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges ;
- mise à disposition de registres papiers destinés à recueillir les observations du public au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges ;
- envoi d'un dossier d'information adressé aux collectivités concernées ;
- création d'un espace internet présentant le projet et les modalités de la concertation préalable avec formulaire numérique création d'une boîte mail pour échanges de questions/réponses entre le maître d'ouvrage et le public ;
- organisation d'un temps d'échange permettant de débattre du projet qui s'est tenu le 13 janvier 2026 à l'Aquapolis.

Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération. Il en retrace l'ensemble des modalités, procède à l'inventaire qualitatif et quantitatif des avis formulés et présente les réponses du Maître d'ouvrage aux différentes contributions.

Au total, la concertation a permis à plus de 21 personnes de participer :

- 18 personnes environ présentes à la réunion publique ;
- 3 contributions sur l'adresse mail ;
- 0 contribution écrite.

Par ailleurs, le dossier de concertation a été transmis aux personnes publiques associées.

Seuls l'ARS, la Chambre d'Agriculture et le Département ont répondu, et ont émis un avis favorable sur le projet de mise en compatibilité.

Les contributions recueillies dépassent le périmètre de la concertation relative à la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Limoges et concernent le projet de construction. Ainsi, les contributeurs sont invités à réitérer leurs remarques au cours de l'enquête publique.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Limoges, annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la poursuite de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges, en tenant compte des enseignements de la concertation ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mardi 03 mars 2026